

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

**CG20140627_50
id. 908**

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

INITIATIVE MONTAUBAN TARN-ET-GARONNE (I.M.T.G.)

Créée en 1993, la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » (MTGI) a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création, ou de reprise d'entreprises dans le département, par l'**octroi de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt**, destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels. En 2013 elle est renommée et devient **IMTG : INITIATIVE MONTAUBAN TARN-ET-GARONNE**.

Ces prêts, d'une durée de 24 à 36 mois, avec un différé de six mois, dont le montant varie généralement entre 2 000 € et 12 000 €, viennent **abonder les fonds propres de la jeune entreprise** lui permettant, ainsi, un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Depuis sa création, IMTG a ainsi accordé **554 prêts d'honneur** répartis de façon égalitaire entre le secteur de Montauban et le reste du Département (50/50). Le montant total de prêt accordé s'élève à **2 913 954 €**.

Le Conseil Général participe à cette plate-forme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Épargne, groupe Malakoff, Crédit Agricole...).

A plusieurs reprises, je vous ai sensibilisés sur la situation de cette plate-forme (hébergée à la pépinière d'entreprises du Grand Montauban) qui engendrait des **déficits de fonctionnement** suite à la dissolution de l'association Sud Emergence, ayant ainsi obligé la plate-forme à se doter de son propre personnel.

En 2012, face à cette situation, nous avons fermement pris position en faveur d'un arrêt de ces déficits qui étaient imputés sur le fonds des prêts d'honneurs au détriment du soutien aux créateurs d'entreprises.

Depuis cette date la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban a fait savoir qu'elle allait **prendre à sa charge la totalité du déficit de fonctionnement de IMTG**.

Dans la continuité de cette annonce, l'association IMTG a mis en place une comptabilité analytique qui distingue, d'un côté, les frais de fonctionnement courants et de l'autre, les prêts d'honneur accordés aux créateurs d'entreprises.

Au regard de l'évolution de la situation nous avons, lors du BP 2014, approuvé le principe d'accorder une aide à cette association de 17 100 € en précisant :

- que cette dernière devait être exclusivement affectée au fonds de prêt d'honneur,
- qu'elle ne serait inscrite à notre budget qu'après réception de l'ensemble des pièces attestant de la prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, de la totalité du déficit de fonctionnement de la plate forme.

Les documents comptables de l'exercice 2013 qui viennent de nous être transmis par l'association IMTG, montrent en effet que le déficit de fonctionnement a été pris en compte par la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

Dans ce contexte et compte tenu de ces éléments je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide de rétablir l'aide du Conseil Général, exclusivement affectée au fonds de prêts d'honneur, à la plate-forme locale "Montauban Tarn-et-Garonne Initiative " (MTGI), le déficit de fonctionnement ayant été pris en compte par la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban ;
- Inscrit un crédit de paiement de 17 100 € à l'article 656 838 sous-fonction 91 (PREH).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET